DM n°10-2021

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

ID: 026-212602510-20210315-10_2021-DE

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 16/03/2021

SLOW

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2021

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :
- en exercice :
- qui ont pris part à la séance :
- votants

Date de convocation :

08/03/2021

Date d'affichage: 08/03/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni pour raison sanitaire à huis clos, voté à l'unanimité, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quinze mars deux mil vingt et un à 18 h 30.

Présents :

Mmes ARSAC Pascale - ASTIER Marielle - PERRIN Marie-Josèphe -

RENARD Brigitte

Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien - COEUILLET

Christophe - DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Secrétaire de séance :

Mme RENARD Brigitte

OBJET: Révision du loyer de l'appartement communal situé au 2 Chemin du

Cimetière (ex Le Prieuré – T2 côté cimetière) Montant du loyer applicable au 1^{er} avril 2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 avril 2015 qui fixait pour ce logement, le montant du loyer de l'appartement et des dépendances mensuel à 350,00 €, auquel s'ajoutent la redevance confort chauffage de 11 € et les charges locatives : chaudière, poêle à granulés, TOM, eau, électricité, propane, taxes Le bail de ce locataire est arrivé à échéance le 20 juin 2019 et sera renouvelé pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2021.

Selon les indices de l'INSEE de 2019 et 2020, le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, fixe comme suit le montant du loyer mensuel du logement, la redevance confort chauffage qui s'appliqueront <u>à compter du 1er avril 2021</u>:

Loyer mensuel y compris les dépendances

354,00 €

La redevance mensuelle confort chauffage reste inchangée

11,00€

Et ont les membres présents signés au registre AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, Jean-Bernard CHARPENEL